

**Ministry of Health
and Long-Term Care**

Assistant Deputy Minister's Office
Health System Strategy Division
8th Floor, Hepburn Block
80 Grosvenor Street
Toronto, ON M7A 1R3

**Ministry of Children and Youth
Services**

Assistant Deputy Minister's Office
Policy Development and Program
Design Division
Strategic Policy and Planning
Division
56 Wellesley St. W., 14th Floor
Toronto, ON M5S 2S3

Ministry of Education

Learning & Curriculum Division
Early Learning Division
900 Bay Street
Mowat Block
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1L2

**Ministère de la Santé
et des Soins de longue durée**

Bureau du sous-ministre adjoint
Stratégie du système de santé
8^e étage, édifice Hepburn
80, rue Grosvenor
Toronto, ON M7A 1R3

**Ministère des Services à
l'enfance et à la jeunesse**

Bureau du sous-ministre adjoint
Division de l'élaboration des
politiques et de la conception des
programmes
56, rue Wellesley ouest, 14^e étage
Toronto, ON M5S 2S3

Ministère de l'Éducation

Division de l'apprentissage
et du curriculum
900, rue Bay
Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1L2

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

Associations provinciales

Directrices et directeurs généraux des programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire, du développement du nourrisson, de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce, d'intervention précoce auprès des enfants aveugles ou ayant une basse vision et de ressources pour les enfants ayant des besoins particuliers

Directrices et directeurs généraux des programmes ressources pour les besoins particuliers

Directrices et directeurs généraux des organismes de santé mentale pour enfants

Présidentes-directrices et présidents-directeurs des centres d'accès aux soins communautaires

Directrices et directeurs généraux des centres de traitement pour enfants

Directrices et directeurs généraux de prestataires régionaux de services aux personnes autistes

Gestionnaires des services municipaux regroupés

Conseils d'administration de district des services sociaux

Gestionnaires administratifs des services de garde des Premières nations

DATE : Le 12 juillet 2011

EXPÉDITRICE : Jim Grieve

EXPÉDITEURS : Sous-ministre adjoint
Division de l'apprentissage des jeunes enfants
Grant Clarke
Sous-ministre adjoint
Division de l'apprentissage et du curriculum
Ministère de l'Éducation

Darryl Sturtevant
Sous-ministre adjoint
Division des politiques et de la planification stratégique
Aryeh Gitterman
Sous-ministre adjoint
Division de l'élaboration des politiques et de la conception des programmes
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Vasanthi Srinivasan
Sous-ministre adjointe
Division de la stratégie du système de santé
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

OBJET : Services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers ou ayant des besoins particuliers en matière d'éducation et le nouveau Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, année 2 (2011-2012)

Le nouveau Programme à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, destiné aux jeunes élèves, continue d'être un élément clé du plan du gouvernement visant à renforcer l'éducation en Ontario. Ce Programme, qui sera entièrement mis en œuvre d'ici septembre 2014, constitue une étape importante du plan du gouvernement pour aider les enfants de l'Ontario à bénéficier du meilleur départ possible et présente des avantages économiques à court et à long terme. Une journée d'apprentissage à temps plein en bas âge aide les jeunes enfants et les parents à mieux vivre la transition vers la 1^{re} année. De plus, les élèves qui réussissent bien dès les premières années d'école sont plus susceptibles d'avoir un bon rendement scolaire plus tard et de poursuivre leur éducation au niveau postsecondaire par la suite.

Ce nouveau programme fait la promotion du développement de tous les enfants sur les plans physique, social, émotionnel, cognitif et de la communication. Il s'appuie par ailleurs sur le programme Jardin d'enfants (2006), et intègre les principaux éléments de *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui*, les conseils présentés dans le rapport du D^r Pascal intitulé *Pour chaque enfant, toutes les chances*, et d'autres programmes et cadres d'apprentissage. Le *Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants* combine les documents *Jardin d'enfants (2006)*, *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui*, et *Pour chaque enfant, toutes les chances*, et demeurera en version provisoire jusqu'en 2012.

Le gouvernement de l'Ontario réunit aussi les services de garde d'enfants et l'éducation sous la responsabilité d'un même ministère afin de créer un système de soutien plus intégré pour les familles et les jeunes enfants. Le renforcement des liens entre les services de garde d'enfants et l'éducation se traduira en de meilleurs services, ressources et soutiens pour les familles et les jeunes enfants. Le transfert des services de garde d'enfants au ministère de l'Éducation (ÉDU) est effectué de façon progressive afin d'assurer une transition harmonieuse.

LE POINT SUR LA PREMIÈRE ANNÉE DU NOUVEAU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE À TEMPS PLEIN DE LA MATERNELLE ET DU JARDIN D'ENFANTS (2010-2011) ET LES SERVICES OFFERTS AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS OU AYANT DES BESOINS PARTICULIERS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Plus de 35 000 enfants de quatre et cinq ans, soit 15 % de la population de la maternelle et des jardins d'enfants, ont participé à la première phase de la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants au cours de l'année scolaire 2010-2011. Le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants a été mis en place dans plus de 1 400 classes, dans environ 600 écoles. Lors de la journée d'enseignement normale, une enseignante ou un enseignant et une éducatrice ou éducateur de la petite enfance, travaillant en équipe, sont affectés à la classe.

Au cours de cette première année de mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, les parents et les tuteurs, les organismes de services communautaires locaux et les conseils scolaires ont collaboré pour aider les enfants de quatre et cinq ans ayant des besoins particuliers ou des besoins particuliers en matière d'éducation à avoir accès aux classes du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, à faire la transition et à participer aux programmes d'activités avant ou après l'école.

Les ministères de l'Éducation (ÉDU), des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) et de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) continuent de travailler en étroite collaboration en vue de favoriser la participation des élèves ayant des besoins particuliers ou ayant des besoins particuliers en matière d'éducation au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. L'année dernière, le ministère de l'Éducation a créé le *Groupe de référence pour l'adaptation du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants aux besoins particuliers*, qui est composé d'intervenantes et intervenants externes et de représentantes et représentants des trois ministères, afin de fournir des conseils au gouvernement. Ces conseils se fondent sur les commentaires formulés par la communauté et concernent le soutien à apporter aux élèves ayant des besoins particuliers ou des besoins particuliers en matière d'éducation pour leur permettre de participer pleinement au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.

ÉVALUATION DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE À TEMPS PLEIN DE LA MATERNELLE ET DU JARDIN D'ENFANTS

L'évaluation du programme est intégrée au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants et est actuellement en cours. Cette évaluation vise à :

- trouver les premiers indicateurs de pratiques efficaces en lien avec les résultats du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants;
- obtenir des informations concernant la première phase de la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants pour guider l'évolution de la prestation du programme jusqu'à la mise en œuvre complète.

C'est le Groupe d'évaluation des programmes sociaux de l'Université Queen's à Kingston qui est chargé de diriger l'évaluation. Le *Groupe de référence pour l'adaptation du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants aux besoins particuliers* et d'autres groupes ont fourni des commentaires en vue de guider l'évaluation. L'évaluation, qui se déroule au cours des deux premières années de la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants (2010-2011 et 2011-2012), utilise des mesures quantitatives et qualitatives et présente des études de cas des expériences vécues par les élèves, les parents, les représentantes et représentants du milieu de l'éducation et les partenaires communautaires.

Des représentantes et représentants de divers groupes d'enfants, de parents, de représentantes et représentants du milieu de l'éducation et des communautés participent à l'évaluation. Les emplacements scolaires où se déroule l'évaluation ont été sélectionnés dans les six régions sous la compétence du ministère de l'Éducation et représentent les écoles de langue française et anglaise, publiques et catholiques, ainsi que les sous-groupes d'élèves (c.-à-d. les élèves autochtones, ceux ayant des besoins particuliers ou des besoins particuliers en matière d'éducation, ceux dont la langue maternelle n'est pas le français, et ceux venant de quartiers ayant de grands besoins). Les organismes communautaires qui offrent du soutien à la transition des enfants dans ces écoles participent aussi au processus d'évaluation.

Les résultats de l'évaluation serviront à orienter la gestion future du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants pour tous les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants, y compris ceux ayant des besoins particuliers ou des besoins particuliers en matière d'éducation.

ORIENTATION CONCERNANT LA DEUXIÈME ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'APPRENTISSAGE À TEMPS PLEIN DE LA MATERNELLE ET DU JARDIN D'ENFANTS

La deuxième année de la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants fait participer 800 écoles et environ 50 000 enfants de quatre et cinq ans, y compris les élèves ayant des besoins particuliers ou des besoins particuliers en matière d'éducation.

Pendant la mise en œuvre progressive du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, le gouvernement appuie d'autres initiatives afin d'améliorer les résultats pour les jeunes enfants ou élèves et leurs familles. Par exemple, lors des consultations publiques concernant les Centres Meilleur départ de l'Ontario pour l'enfance et la famille et de l'examen récent des Services auxiliaires de santé dans les écoles, des inquiétudes ont été soulevées relativement à la prestation actuelle des services en orthophonie. Par conséquent, les ministères des Services à l'enfance et à la jeunesse, de l'Éducation et de la Santé et des Soins de longue durée mettront en place jusqu'à huit sites de démonstration pour que ceux-ci instaurent des services intégrés en orthophonie pour les enfants, de leur naissance à la 3^e année (au minimum) entre l'automne 2011 et août 2012. L'évaluation externe de ces sites de démonstration guidera les prochaines améliorations des services en orthophonie à réaliser dans la province.

De plus, l'Ontario a publié :

- une mise à jour des Centres Meilleur départ de l'Ontario pour l'enfance et la famille le 21 juin 2011. La mise à jour est disponible au site Web du ministère : <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/topics/earlychildhood/reports/bestStartUpdate2010-2011/index.aspx> et décrit les activités futures du ministère dans le cadre d'une stratégie plus large pour un système intégré de services à l'enfance et à la famille. Ces activités comprennent le travail sur l'intégration des services d'orthophonie, s'engageant dans la recherche-action communautaire pour connaître les pratiques prometteuses au niveau des communautés afin de développer des indicateurs pour mesurer les résultats plus larges aux niveaux des communautés et du système.
- une nouvelle Stratégie globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances cible les enfants et les jeunes au cours des trois premières années. Les soutiens pour les enfants et les jeunes représentent trois domaines clés : l'accès rapide à des services de qualité, le dépistage précoce et le soutien et l'aide apportée aux enfants vulnérables présentant des besoins uniques. Les investissements de l'Ontario vont commencer cette année. Ils vont s'élever à 257 millions de dollars repartis sur les trois prochaines années.

Pendant que ces initiatives et l'évaluation du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants se poursuivent, on s'attend à ce que les conseils scolaires et les prestataires de services communautaires continuent de collaborer avec les familles pour offrir un service stable et durable aux élèves qui participent à la deuxième année du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du

jardin d'enfants pour l'année scolaire 2011-2012. L'inscription au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants n'influe pas sur l'admissibilité aux services et l'accès aux services; les élèves continuent de recevoir des services en fonction des critères d'admissibilité actuels et dans le cadre des programmes existants. Aux termes de la *Loi sur l'éducation*, les conseils scolaires ont la responsabilité légale de fournir des programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté, afin de leur donner la possibilité de participer au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.

Les principes directeurs relatifs à la prestation de services ou de soutiens aux élèves ayant des besoins particuliers ou des besoins particuliers en matière d'éducation dans le cadre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants (voir annexe 1) continueront d'appuyer les solutions locales concernant la prestation de services et de soutiens.

Nos ministères continueront de travailler en étroite collaboration avec les familles et les professionnels des domaines de l'éducation, de la santé, des services de garde d'enfants, des services à l'enfance, et des municipalités pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants et les diverses initiatives en cours relatives aux enfants ayant des besoins particuliers ou des besoins particuliers en matière d'éducation. Aux fins de référence, veuillez consulter l'annexe 2 pour une liste de ressources en lien avec le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants et les soutiens offerts aux élèves ayant des besoins particuliers ou des besoins particuliers en matière d'éducation.

Nous tenons à vous remercier pour votre travail de la dernière année afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Nous apprécions grandement l'approche collaborative, flexible et axée sur les enfants que vous utilisez pour soutenir les élèves ayant des besoins particuliers ou des besoins particuliers en matière d'éducation et leurs familles lorsqu'il font la transition au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants et y participent.

Jim Grieve Grant Clarke Darryl Sturtevant Aryeh Gitterman Vasanthi Srinivasan

c.c. Réseaux locaux d'intégration des services de santé
Bureaux régionaux du MSEJ
Bureaux régionaux du ministère de l'Éducation

ANNEXE 1

ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS OU AYANT DES BESOINS PARTICULIERS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Principes directeurs

Introduction

Le but commun des ministères de l'Éducation, des Services à l'enfance et à la jeunesse et de la Santé et des Soins de longue durée est de s'assurer à ce que les élèves et leurs familles reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour participer pleinement au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.

Les parents et les tuteurs, le personnel des écoles et des conseils scolaires et les organismes de services communautaires concernés continueront de travailler ensemble, à titre de partenaires, pour recenser les pratiques efficaces existantes en fonction des principes directeurs et des politiques en vigueur, le tout en vue d'appuyer la mise en œuvre au niveau local, des aspects suivants :

1. **Qui** seront les prestataires de services;
2. **Comment** les services seront fournis (modèle);
3. **Quand** les services seront fournis;
4. **Où** les services seront fournis.

Principes directeurs

1. La planification de la transition favorise la participation des élèves au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, notamment une transition harmonieuse et la prestation de services aux élèves ayant des besoins particuliers ou des besoins particuliers en matière d'éducation qui s'inscrivent au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. La planification de la transition doit :

- a. être réalisée pour les élèves ayant des besoins particuliers ou des besoins particuliers en matière d'éducation, y compris ceux qui reçoivent déjà des services au sein de leur communauté et ceux qui sont sur une liste d'attente pour des services dans leur communauté;
- b. être effectuée tôt;
- c. être coordonnée par une personne désignée.

2. La collaboration entre les parents et les tuteurs, le personnel des écoles et des conseils scolaires et des organismes de services communautaires concernés facilite la prestation de services aux élèves ayant des besoins particuliers ou des besoins particuliers en matière d'éducation et réduit les obstacles potentiels.

- a. Le personnel des écoles et des conseils scolaires devraient inviter les parents et les tuteurs et les organismes de services communautaires concernés à participer à la planification de la transition et des services.
- b. La collaboration doit être axée sur les besoins individuels des élèves et assurer la continuité de la prestation de services.

3. Les décisions concernant la prestation de services prennent en compte le bien-être de l'élève et de la famille dans les domaines suivants :

- a. la continuité du service;
- b. la rapidité du service;
- c. l'optimisation des résultats;
- d. le soutien pour la participation de l'enfant au Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants;
- e. l'appui au continuum des besoins particuliers ou des besoins particuliers en matière d'éducation.

4. La révision continue des services offerts est axée sur la façon dont on répond aux besoins de l'élève. Cette révision :

- a. fait participer la famille et les partenaires concernés;
- b. comprend des communications officielles et non officielles;
- c. se déroule tout au long de l'année scolaire.

Comme pour tous les élèves, la directrice ou le directeur d'école (chef d'équipe) est responsable des programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté offerts aux élèves dans l'école. La directrice ou le directeur d'école est aussi chargé de communiquer ces principes directeurs à tous les partenaires et d'encourager toutes les personnes concernées à collaborer avec eux.

ANNEXE 2

RESSOURCES :

Note de service conjointe des ministères de l'Éducation, Services à l'enfance et à la jeunesse et de la Santé et des Soins de longue durée: *Services pour les élèves inscrits au programme d'apprentissage des jeunes enfants ayant des besoins spéciaux ou ayant des besoins d'éducation particuliers en 2010-2011*

- http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/memos/may2010/JointADMsPAJE_ELP.pdf

Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants (Version provisoire)

- http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/kindergarten_french_june3.pdf

Programme de jour prolongé – Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants (version provisoire)

- <http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/kinderProgram2010Fr.pdf>

Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants pour les enfants de quatre et cinq ans – Guide de référence pour personnes œuvrant en éducation

- <http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/kinder2010F.pdf>

L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui – Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario

- http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/documents/topics/earlychildhood/early_learning_for_every_child_today.pdf

Guide de planification de l'entrée à l'école (2005)

- <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/planningentryf.pdf>

Pour en savoir plus, consultez les sites Web suivants :

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse :

<http://www.children.gov.on.ca/>

Ministère de l'Éducation (Éducation de l'enfance en difficulté) :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/speced.html>

Ministère de l'Éducation (Maternelle et jardin d'enfants à temps plein):

<http://www.edu.gov.on.ca/maternellejardindenfants/index.html>

Ministère de l'Éducation (Services de garde d'enfants) :

<http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/index.html>

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée :

<http://www.health.gov.on.ca/>